

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**MARIE BRIZARD ET ROGER INTERNATIONAL**

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 20 avril 2006, reçu le jour même, par suite de l'acquisition, le 13 avril 2006, de 100% du capital et des droits de vote de la société Duke Street Capital France 2 qui détient 69,30% du capital et 74,10% des droits de vote de MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL, la société Belvédère<sup>1</sup> (10, avenue Charles Jaffelin - 21200 Beaune) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 13 avril 2006, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL et détenir directement et indirectement 1 514 131 actions représentant 2 348 583 droits de vote MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL, soit 69,31% du capital et 74,10% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, dans les conditions suivantes :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Duke Street Capital France 2	1 514 031	69,30	2 348 483	74,10
Belvédère	100	-	100	-
<b>Total</b>	<b>1 514 131</b>	<b>69,31</b>	<b>2 348 583</b>	<b>74,10</b>

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Belvédère [a déposé] une offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions de la société MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL qui sera le cas échéant suivie d'une offre publique de retrait suivie elle-même d'un retrait obligatoire<sup>3</sup>. Les conditions de cette offre seront soumises à l'Autorité des marchés financiers. »

<sup>1</sup> Contrôlée par le concert entre les groupes familiaux Rouvroy (comprenant M. Jacques Rouvroy, Mme Danièle Rouvroy et la société civile Financière du Vignoble) et Trylinski (comprenant M. Krystof Trylinski et Mme Elisabeth Trylinski). Le concert entre les groupes familiaux Rouvroy et Trylinski contrôle la société Belvédère au sens de l'article L. 233-3 II du code de commerce en détenant au jour de la déclaration 40,13% des droits de vote de Belvédère

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 2 184 663 actions représentant 3 169 264 droits de vote.

<sup>3</sup> Cf. Décision et Information 206C0723 du 19 avril 2006.